

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 50 (1905)
Heft: 6

Artikel: L'armée et les sports [suite]
Autor: Cornaz, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-338314>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ARMÉE ET LES SPORTS

(SUITE)

Sports ayant une influence marquée sur l'état militaire.

1° *Le cyclisme.* 2° *L'alpinisme et le Sky.* 3° *La natation.* 4° *Les jeux en plein air* (foot-ball, etc.). 5° *La marche et la course.* 6° *La gymnastique suisse dans son ensemble.*

1° LE CYCLISME.

De tous les exercices aujourd'hui en honneur, le cyclisme est bien celui qui a le plus contribué à répandre le goût du plein air. A côté de son rôle sportif, ce nouveau genre de locomotion révolutionnaire de nos mœurs, devait nécessairement attirer l'attention de nos cercles militaires. Peu après l'apparition de la fameuse bicyclette, en 1885, on voit, dans tous les pays, des officiers de mérite étudier la question du cyclisme militaire. On tente des essais partout. On procède, comme pour toute chose nouvelle, par tâtonnements. Aujourd'hui enfin, après des expériences convaincantes, le cyclisme militaire employé pour la transmission des ordres, comme estafette ou comme ordonnance, est introduit dans toutes les principales armées, et un problème nouveau se pose, celui du cycliste combattant. Nous croyons, soit dit en passant, que pour bien des motifs cette question devra trouver en Suisse une solution affirmative.

Nous avons un intérêt primordial à développer notre service de renseignements. D'autre part la faiblesse numérique de notre cavalerie nous crée l'obligation de recourir à tous les moyens mis à notre disposition pour y remédier, pour chercher à soulager nos dragons dans leur mission difficile. D'une façon générale, il nous faut songer aux moyens de suppléer par la mobilité à notre infériorité numérique.

Au point de vue sportif, le cyclisme a fait dans notre pays ces

dernières années de très grands progrès. De nombreuses sociétés se sont fondées en vue d'en augmenter encore la diffusion. Parmi les associations qui ont le plus travaillé dans ce but, il faut mentionner particulièrement le Touring Club Suisse, lequel, en dehors de l'extension qu'il a donnée au sport vélocipédique, cherche, par des efforts constants, à répandre chez ses membres le goût du tourisme. En même temps qu'il leur offre de grands avantages secondaires par la création de bonnes cartes routières, la publication d'itinéraires et de renseignements de toutes espèces, il les facilite dans leurs excursions au dehors, et contribue ainsi largement à étendre leurs connaissances topographiques en Suisse et dans les pays limitrophes.

Nombreux sont les officiers suisses qui font partie du T. C. S. Ceux-ci ne pourraient-ils pas, sous les auspices de leur Club, introduire dans leurs attractions, en groupant autour d'eux quelques-uns de leurs plus jeunes collègues, des courses à bicyclettes ayant un certain caractère militaire (reconnaissance de terrain, exercices de patrouilles, service d'estafettes, courses en terrain accidenté, offrant pour le cycliste des obstacles à surmonter, etc.). A côté de la direction de ces exercices militaires qui leur serait confiée, ils pourraient également donner à leurs élèves des instructions pour la lecture des cartes, faire avec eux des exercices d'estimation de distances, etc.

Ils feraient œuvre de bons patriotes en travaillant à la préparation de nos jeunes gens au service militaire. En développant chez eux de cette façon le goût du tourisme, ils leur ouvriraient une voie nouvelle pour satisfaire leur juvénile ardeur et encourager leur enthousiasme pour nos institutions militaires.

2° L'ALPINISME ET LE SKY.

L'alpe et sa beauté, l'enthousiasme et la passion qu'elle suscite et met au cœur de ses nombreux adorateurs, ont été si souvent décrits et chantés que nous nous abstiendrons d'en parler ici autrement que pour énumérer les nombreuses qualités que le sport de l'alpinisme développe chez ses adeptes.

Certains auteurs, traitant les questions sportives, font rentrer l'alpinisme dans la pratique des exercices de marche. C'est juste en ce sens qu'il y a analogie dans les moyens utilisés pour l'exercice des deux sports. Mais il y a une différence dans le but à atteindre et dans la méthode d'application. Tandis que le sport

de la marche peut être comparé aux courses de vitesse du sport vélocipédique, l'alpinisme, lui, représente les courses de fond du même sport, courses semées d'obstacles nécessitant du coureur de montagne des efforts constants pour les vaincre.

A côté des grandes jouissances morales que la montagne procure à ses amis, les qualités physiques qu'elle développe ne sont-elles pas innombrables ? Elle satisfait à toutes les facultés humaines, tant corporelles qu'intellectuelles. Il y a d'abord dans l'ascension le plaisir tout matériel de sentir se dilater sa poitrine et même ses muscles sous l'influence d'un air plus léger, plus pur et plus vivifiant. La contemplation et la proximité de ces montagnes aux aspects si divers dans leur grandeur et leur caractère sauvage procure à l'âme ce calme si reposant que l'on ne retrouve nulle part ailleurs. Puis à mesure de la montée, alors que les passages dangereux deviennent plus nombreux ou l'escalade plus périlleuse, le grimpeur éprouve une joie plus grande. A vaincre tant d'obstacles, à franchir tant de passages où il risque sa vie, il sent une fierté l'envahir, voyant que par la vigueur seule de ses jarrets, par son sang-froid, sa présence d'esprit, la sûreté de son regard exempt de vertige et par son adresse musculaire, il surmonte toutes les difficultés. De la rapidité de la décision dans un moment critique dépend fréquemment à la montagne le succès de l'entreprise. Il faut, là plus qu'ailleurs, un esprit sain dans un corps sain. L'agilité et la souplesse alliées à une grande endurance à la fatigue sont les qualités dominantes du bon alpiniste. Un sport comme celui-là, qui demande à ceux qui s'y livrent des qualités aussi nombreuses, et permet de les acquérir, mérite à tous égards d'être grandement encouragé.

Dans quel pays mieux qu'en Suisse ce sport peut-il se développer ? A voir la grande extension que prend le Club Alpin Suisse, on se rend aisément compte que les courses de montagne réunissent un nombre toujours plus grand d'adeptes. Il y a certainement pour notre armée une force nouvelle à tirer de l'alpinisme. Tous les pays qui, comme le nôtre, ont une contrée montagneuse à défendre, ont organisé, à cet effet, des corps spéciaux. Les troupes alpines sont depuis nombre d'années introduites en France et en Italie. La Suisse, elle qui proportionnellement à son étendue possède un territoire montagneux plus grand qu'aucun autre Etat, est, dans cet ordre d'i-

dées restée en retard. Et pourtant, elle aurait l'avantage de trouver facilement, à notre avis, les hommes aguerris nécessaires pour former un contingent d'alpins. Nous comprenons très bien qu'il y ait désavantage pour nous à multiplier les corps spéciaux qui affaibliraient tout naturellement la force numérique de notre infanterie, puisque ce serait toujours au détriment de cette arme que le recrutement d'un nouveau corps s'effectuerait. Mais, dans le cas très particulier de l'alpinisme, nous ne croyons pas qu'il y ait inconvénient.

En créant deux ou trois régiments de troupes alpines, prises dans l'infanterie et lui restant attachées, nous ne provoquerions aucune perturbation dans notre organisation actuelle ; il s'agirait d'un simple échange d'unités. Nos alpins seraient soigneusement choisis parmi les hommes formant les contingents des cantons du Valais, d'Uri, de Schwyz, des Grisons, etc. On ne prendrait que ceux de ces soldats témoignant des connaissances ou des qualités physiques nécessaires, guides, chasseurs, braconniers, etc. ; on compléterait le recrutement de ces bataillons par des alpinistes éprouvés, ou des membres du Club Alpin Suisse, pouvant justifier d'un entraînement physique suffisant, connaissant à fond la montagne et répondant pleinement au but recherché. Par une instruction appropriée à leur mission, on arriverait en peu de temps à posséder un petit corps de troupe pouvant rendre les services les plus signalés dans l'éventualité d'une guerre dans nos Alpes. Habitué à manœuvrer dans un terrain qui leur serait familier, marcheurs endurcis, connaissant les passages praticables, habitués également aux intempéries des hautes altitudes, ces hommes seraient capables de remplir des missions qui pour toute autre troupe, paraîtraient presque insurmontables.

Cols élevés à garder, patrouilles de communication ou d'exploration, postes d'observation, toutes ces missions ne manqueraient pas, au cas où nos Alpes deviendraient le théâtre d'une guerre. Cette éventualité est prévue puisque nous possédons, actuellement déjà, des fortifications dans nos montagnes. Le moment est donc venu de songer à la création d'un corps d'alpins. Le développement de l'alpinisme ne pourra que la faciliter.

« *Le Ski* ».

Si nous n'avons pas parlé du ski dans la première partie de

notre travail à propos des jeux d'hiver, c'est que nous prévoyons pour ce sport la possibilité d'exercer une notable influence sur notre armée suisse. En lui concédant actuellement une place dans ce court aperçu, nous pensons le subordonner à la question importante de l'alpinisme.

Il a été prouvé d'une façon péremptoire en ces dernières années, principalement par les colonnes de secours organisées pour rechercher des victimes d'accidents survenus dans nos montagnes pendant l'hiver, qu'il ne fallait pas se risquer à entreprendre des courses à une certaine altitude sans se munir de raquettes suédoises. Alors que la neige s'accumule par place en quantité considérable, au point de devenir un obstacle infranchissable pour le simple piéton, le « skieur », lui, peut passer quand même.

Ce fait conduit à reconnaître qu'il y a une certaine importance à nous assimiler le plus vite possible ce nouveau sport. Rien ne nous prouve que, même au gros de l'hiver, les nécessités d'une guerre ne nous conduiront pas dans nos Alpes. En ce moment, notre tâche serait simplifiée de beaucoup si nous avions le bonheur d'être initiés à la manœuvre du ski, ou si, du moins, une partie de nos troupes, celles chargées des reconnaissances, des patrouilles, en un mot, des missions spéciales entrevues à propos des alpins, pourraient s'en servir.

Depuis quelques années déjà, en Autriche notamment, des détachements de skieurs sont créés. Les expériences ont fourni des résultats probants. De petites subdivisions sont arrivées à des altitudes dépassant 3000 m., sans grands efforts et dans un temps relativement limité. Les expériences se poursuivent et l'on est en droit d'en augurer beaucoup de bien.

Dans notre pays, les amateurs du ski augmentent chaque année; un peu partout et à la vallée de Joux, en particulier, ce sport est pratiqué; mais nous voudrions que l'impulsion fut plus forte. Nos officiers, mieux que n'importe qui, pourraient l'imprimer, propager par les actes et par les écrits, par la pratique et par la parole, l'emploi du ski. En attendant son introduction dans l'armée à titre définitif, il y aurait lieu aussi d'en poursuivre l'application de la part de nos gardes de sûreté des fortifications. Il y aurait également lieu, même en dehors de l'éventualité de la création de troupes alpines, d'introduire le ski dans

le programme du cours que suivent chaque année en Valais les guides de montagne pour l'obtention de leur brevet.

III LA NATATION.

Nous avons eu l'occasion, dans un chapitre précédent, de parler de la place prépondérante prise par les jeux athlétiques dans l'éducation physique de la jeunesse grecque et romaine. A côté des exercices de lutte, de sauts et de course cultivés avec une si passionnante ardeur, la natation formait comme le couronnement de leur programme de gymnastique, tant athlétique que militaire. L'athlète, ces exercices terminés, se plongeait dans une eau courante et finissait sa leçon par un bain réconfortant. Ce sport était si profondément ancré dans leurs mœurs, que les anciens estimaient ignorant celui qui ne savait ni lire ni nager. Les femmes mêmes s'enthousiasmaient pour ce jeu, et y devenaient aussi habiles que les hommes. Chez les Romains, avant la décadence, la natation avait pris une extension plus grande encore. Par la construction de leurs magnifiques « thermes », dont les vestiges se sont conservés jusqu'à nos jours, nous pouvons nous convaincre combien l'art de la natation était en honneur et combien d'avantages lui étaient reconnus tant au point de vue de l'hygiène et de la santé publique que comme exercice corporel.

Aujourd'hui encore, la natation est considérée comme un exercice complet, procurant, au physique, la souplesse, l'agilité et la force et, au moral, suscitant la hardiesse et développant le courage aussi bien que le sang-froid. Mais à côté de cela, la natation est tout à la fois le plus hygiénique comme aussi le plus utile des exercices.

Nous avons dit combien il serait difficile, vu le peu de durée de nos services militaires, d'introduire dans notre programme d'instruction de nouvelles branches d'étude. L'exercice qui nous occupe ici pourrait plus difficilement encore qu'un autre, étant donnés les obstacles que présenterait son enseignement, prendre place dans le dit programme. Notre règlement prévoit bien au point de vue de l'hygiène, les bains, mais il y aurait lieu d'accorder à ceux-ci une importance plus grande en leur procurant l'extension suffisante. Sur les places d'armes situées à proximité d'un lac ou d'un grand cours d'eau (ce sont les plus nombreuses

en Suisse), nous estimons qu'il serait loisible, et cela sans perte de temps, de conduire plus fréquemment que par le passé la troupe aux bains. Là, le soldat ne sachant pas nager aurait, par l'imitation et les soins de camarades habiles dans cet exercice, l'occasion de s'y essayer avec succès. Il entreverrait de suite son utilité et ses bienfaits. On augmenterait en tous cas chez lui le besoin de l'eau, le goût de la propreté et d'un exercice qu'il serait plus enclin à continuer, rentré chez lui, lorsque la notion lui en aurait été inculquée.

Nous ne limitons pas, toutefois, le développement que doit prendre la natation à cet unique moyen. Des résultats satisfaisants seraient trop lents à venir. Parmi les innovations des dernières années dans l'enseignement de la gymnastique scolaire, il y a lieu de noter, à côté des jeux de plein air, la natation. Dans certaines localités, les élèves des écoles secondaires sont conduits hebdomadairement à la piscine, où des leçons de natation leur sont données. Les résultats ne se sont pas fait attendre. En très peu de temps, la plupart des élèves ont appris à nager. Les sociétés de gymnastique ont suivi l'impulsion et un grand nombre d'entr'elles ont introduit l'art de la natation dans leur programme.

Qu'il nous soit permis une petite digression pour exprimer le très vif regret de ce que, dans nombre de villes romandes riveraines de nos lacs on songe trop peu à la construction d'établissements de bains convenables. Il serait à souhaiter qu'on imitât dans ce domaine les villes de Lucerne, Zurich, Bâle, Berne, Neuchâtel, où, grâce à l'excellence des établissements à l'usage du public, la natation est infiniment plus goûtée et plus développée. Nous nous permettons d'attirer très vivement l'attention sur ce point et nous serions heureux que l'influence de Messieurs les officiers pût rapidement se faire sentir dans ce domaine.

C'est dans le développement de la natation chez notre jeunesse scolaire que réside le véritable moyen pour notre armée de tirer tous les avantages d'un tel sport. Mais, pour cela, il faut que cette branche reçoive toute l'extension voulue, qu'elle se généralise, que des établissements modèles voient le jour. Que par l'instruction donnée dans les écoles normales, les jeunes régents soient rendus capables de l'enseigner et de la populariser dans nos campagnes, auprès de leurs élèves, de la faire accepter, ai-

mer, par tous et partout où cela est possible. Les difficultés sont grandes, nous n'en disconvenons pas, mais de magnifiques résultats seraient la récompense de ceux qui se voueraient à cette tâche si intéressante et si patriotique. Il serait relativement facile d'installer à peu de frais et d'organiser, dans chaque ville ou village situé à proximité d'un cours d'eau, un emplacement convenable, permettant aux enfants de se livrer à l'exercice de la natation sous la surveillance du maître d'école. Cette organisation rendrait des services signalés, tant au point de vue de l'hygiène et de la santé qu'à celui de la préparation au service militaire.

Nous avons vu que, comme sport, la natation était d'un intérêt véritable pour le militaire. Il y aurait donc lieu également de l'introduire dans le programme du III^e degré de gymnastique, soit de la gymnastique appliquée aux jeunes gens de 16 à 20 ans comme préparation au service militaire. Outre l'avantage qu'il y aurait de recruter comme soldats le plus possible de jeunes citoyens sachant nager, on aurait la certitude que ces recrues auraient, par un exercice quelconque, acquis ou développé les aptitudes physiques nécessaires pour le service militaire.

Le Commandant Duponchel du 50^e régiment d'infanterie française, dans sa remarquable étude sur « *l'Education physique dans l'armée* », préconise fortement l'enseignement de la natation. Il dit entre autres : « De quelle façon différente on envisagerait, à la guerre, l'obstacle que présente un cours d'eau, si tous les hommes savaient nager ! ». Cette judicieuse remarque peut s'adresser à toutes les armées. Mais dans notre pays, si favorisé sous le rapport du régime des eaux, l'obligation pour nos soldats de savoir nager est plus impérieuse qu'ailleurs et nous devons, par tous les moyens, nous efforcer de généraliser et de populariser le sport de la natation.

IV. LA MARCHÉ ET LA COURSE.

La marche est l'exercice principal en vue de la guerre. Elle est, entre autres le principal moyen d'action de l'infanterie. C'est donc l'un des sports que nous devons le plus pratiquer et chercher le plus à répandre.

Le général français Bonnal a écrit : « Que les jeunes gens sachent marcher quand ils arrivent au corps, et nous nous chargerons d'en faire rapidement des soldats ».

Un autre général français, Chanzy, en 1883, à Nancy, s'exprimait comme suit dans un discours aux gymnastes français : « Faites des jeunes gens des hommes, nous en ferons des soldats ».

Ce qui est vrai pour l'armée française l'est plus encore pour la nôtre. Ce n'est pas dans les 47 jours d'une école de recrues que l'on apprend à un soldat d'infanterie à marcher, à s'entraîner physiquement d'une manière suffisante pour lui permettre de supporter avec vaillance les fatigues d'une course de plusieurs kilomètres avec armes et bagages. Non, c'est avant son service que le jeune homme doit être entraîné et exercé. C'est à l'école, puis dans les années qui suivent immédiatement la sortie de l'école, que le futur citoyen doit acquérir les aptitudes physiques voulues, celles qui feront de lui un bon marcheur infatigable et endurci. Notre armée ne doit être là que pour achever ce que l'école a commencé, et terminer l'éducation de l'homme.

Si la marche est en général le propre du soldat, elle l'est tout particulièrement du fantassin. D'elle dépend la valeur et la solidité de l'infanterie, cette « reine des batailles », qui est dans la lutte le corps principal d'un organisme dont les autres armes sont les auxiliaires attentifs et soumis. « L'infanterie c'est l'armée » comme l'a fort bien dit le général Moraud. Si l'infanterie n'est pas en état de marcher, de se mouvoir avec assez de rapidité, elle contribue dans une plus large mesure que les autres armes à la perte des batailles.

C'est donc à la marche, à la course, que nous avons à vouer les soins les plus attentifs. Ou plus exactement, nous avons comme devoir de chercher à perfectionner l'éducation physique de nos jeunes garçons, à l'école, puis en dehors de l'école, jusqu'au moment de leur entrée en service. Le goût pour une chose devient facilement une habitude, puis un besoin. Il en sera ainsi du goût de l'exercice physique que nous aurons inculqué à nos enfants.

La marche et la course font depuis nombre d'années partie du programme de notre gymnastique scolaire et surtout des sociétés de gymnastique. Depuis plus de quinze ans, la Société fédérale de Gymnastique a introduit dans ses règlements des concours de course. En voici succinctement les prescriptions principales :

Art. 1^{er}. a) Ces concours se divisent en courses d'une journée, de 40 km. ou 8 heures de marche, et en courses d'une demi journée, de 25 km. ou 5 heures de marche.

c) Les membres actifs sont seuls comptés comme participants.

f) On tient compte des différences d'altitude; elles seront compensées par une augmentation équitable du nombre de kilomètres effectués.

Les articles 2, 3 et 4 se rapportent aux récompenses attribuées aux sections qui auront, pendant une année, exécuté un certain nombre de ces courses (12 pour un diplôme de 1^{re} classe, et 8 pour un diplôme de 2^{me} classe). Lors de la fête fédérale, les sections qui ont, pendant les trois années consécutives espaçant les fêtes, mérité trois diplômes de 1^{re} classe reçoivent une couronne de laurier et celles qui n'ont que des diplômes de 2^{me} classe, une couronne de chêne.

A ce propos, nous devons mentionner des essais entrepris jadis par des sous-sections de la Société fédérale des officiers, pour mettre en honneur les exercices de marche et développer chez leurs membres leur instruction militaire.

Ces exercices, agrémentés de tâches tactiques, ont-ils répondu à ce qu'on pouvait attendre d'eux? A certains égards oui, encore que bien des objections puissent être soulevées. On peut même affirmer, côté sportif mis à part, que le but n'a guère été atteint. Le peu de fréquence de ces courses ne garantit pas l'obtention des avantages physiques désirables. Les participants ne peuvent, à part quelques rares exceptions, se prévaloir d'un entraînement rationnel suffisant. Ils astreignent, de but en blanc, leur corps à un effort physique très grand, même pendant plusieurs heures consécutives. Cela risque de leur être plus nuisible qu'utile, car il est reconnu que l'exercice corporel fait avec une intensité irréfléchie peut avoir sur l'organisme en général et plus particulièrement sur le cœur une influence des plus dangereuses. L'exercice corporel donne de magnifiques résultats, mais il doit être pratiqué avec sagesse, selon les préceptes d'un entraînement soigné. Hors de là, la pratique d'un sport quelconque va à l'encontre de son but.

Ce qu'il faudrait donc, c'est que les courses en questions deviennent des examens finals de cours d'entraînement régulièrement suivis par les élèves, et méticuleusement ordonnés quant à leur progression. Ces exercices d'entraînement à la marche,

par la fréquence des leçons et leur côté scientifique, organisés comme ils pourraient l'être, répondraient alors véritablement à leur but. Et les courses finales constitueraient les examens ou concours pour l'obtention des récompenses ou des diplômes. Il y aurait lieu naturellement, dans l'introduction de cours de ce genre, d'apporter la note distrayante voulue pour que l'exercice de la marche, qui est par lui-même d'une essence plutôt monotone, se fit avec plaisir, entrain et gaieté. De cette façon là seulement, à notre avis, ces cours auraient des chances de réussite. Mais aussi quels avantages nombreux en retireraient nos officiers et sous-officiers, et, du même coup, notre armée toute entière. L'officier devant en tout, partout, servir d'exemple à la troupe, l'obligation de préparer son corps à l'exercice est, pour lui, des plus grandes. Elle doit le forcer à ne rien négliger pour être un jour capable de mériter la confiance que le pays met en lui.

Nous avons vu combien la marche et la course, comme sport, pouvaient avoir d'influence sur l'armée en général et plus particulièrement sur la nôtre. Il a de tous temps été formulé, à l'adresse de notre infanterie suisse, de dures critiques au sujet de ses qualités manœuvrières et à sa mobilité sur le terrain, critiques en une certaine mesure fondée. Nous ne pourrions mieux les éviter que par la pratique rationnelle et constante de la marche et de la course.

Nous estimons qu'en adoptant pour les sociétés de gymnastique et pour les sociétés d'officiers les modifications que nous proposons, nous travaillerons au but à atteindre. Mais nous l'approcherons mieux encore en donnant à la marche et à la course la place prépondérante qui leur revient dans le programme de la gymnastique militaire préparatoire.

Dans les quelques cantons où les cours préparatoires existent, il serait urgent d'accorder une importance plus grande aux exercices de marches et de courses. Cela se pourrait très facilement si l'on voulait bien tenir compte que certains exercices, ayant un caractère essentiellement militaire et qui sont aujourd'hui enseignés à ces jeunes gens, ne devraient l'être que dans les écoles de recrues. C'est à ce moment-là seulement, enseignés d'une façon uniforme par des hommes du métier, c'est-à-dire par nos instructeurs, que ces exercices pourront porter tous leurs fruits.

A. CORNAZ,
premier-lieutenant.

